



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des produits

Question écrite n° 123423

Texte de la question

Mme Anny Poursinoff interroge M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les substances utilisés dans les jouets pour enfants. En effet, la plus grande prudence doit s'exercer à l'égard du DHEH et du DOIP, dont l'innocuité toxicologique n'a pas été démontrée, contrairement à d'autres plastifiants utilisés en substitution aux phtalates. Concernant les substances jugées cancérigènes possibles, telles que le naphtalène et le chrysène, la précaution impose qu'elles soient interdites dans des objets amenés à être manipulés par de très jeunes enfants. Devant l'utilisation de ces substances potentiellement dangereuses, elle lui demande de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir aux parents et aux enfants une sécurité maximale concernant les jouets.

Données clés

Auteur : [Mme Anny Poursinoff](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123423

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2011, page 12749

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)